

« FRATERNITE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIETE CIVILE »

LES MUSULMANS ITALIENS REPONDENT A L'APPEL DU PAPE

ADRESSE A TOUS LES HOMMES DE BONNE VOLONTE

Dans la récente encyclique « Caritas in Veritate », le Pape Benoît XVI exprime un appel sincère, adressé non seulement au monde catholique, mais à « tous les hommes de bonne volonté », reconnaissant que « d'autres cultures et religions enseignent aussi la fraternité et la paix, et sont donc de grande importance pour le développement humain intégral »,¹ et que « dans toutes les cultures on trouve des convergences éthiques multiples, expression d'une unique nature humaine, voulue par le Créateur ».²

Le troisième chapitre, intitulé « Fraternité, développement économique et société civile », rappelle la dignité humaine dans sa dimension de foi et de connaissance, qui permet de dépasser les limites d'une « vision seulement productiviste et utilitariste de l'existence ». Si « toutefois l'homme moderne est à tort convaincu d'être l'artisan de lui-même, de sa vie et de la société », c'est parce qu'il est victime d'une simple « présomption »³, de cet orgueil que les grandes religions de l'humanité ont toujours stigmatisé. La **Commission Finance Islamique** et le **Comité Ethique Halal Italia** de la **CO.RE.IS.** (Communauté Religieuse Islamique) **ITALIENNE** reconnaissent dans ces rappels exprimés par l'Encyclique papale un écho des plus évidents aux principes authentiques qui inspirent la tradition islamique.

L'intention de créer des synergies entre éthique, politique, économie, finance, commerce et valeurs universelles présentes dans les trois grandes religions du monothéisme abrahamique – judaïsme, christianisme et islam – représente en réalité le tournant d'un parcours que nous avons déjà initié il y a quelques années de cela.⁴

¹ « Caritas in Veritate » §55.

² « Caritas in Veritate » §59.

³ « Caritas in Veritate » §34.

⁴ En juillet 2006, l'imam Yahya Pallavicini, vice-président de la CO.RE.IS., est invité comme expert musulman à intervenir dans plusieurs réunions de travail au siège du WEF (World Economic Forum) à Genève, et par la suite à Londres sur invitation du premier ministre britannique de l'époque **Tony Blair**, et à Paris dans le cadre d'une conférence du TBLI (Triple Bottom Line Investing) organisée par 3iG (International Interfaith Investment Group, www.3ignet.org) sur les Banques islamiques et l'immobilier.

En Italie, tandis que la collaboration avec le Ministre de l'Intérieur **Giuliano Amato** dans la *Consulta per l'Islam Italiano* a permis la rédaction de la *Chartes des Valeurs de la Citoyenneté et de l'Intégration*, la CO.RE.IS. a été



CO.RE.IS. ITALIANA

comunità religiosa islamica



Par ailleurs, la proximité naturelle entre les sensibilités religieuses chrétienne et musulmane a récemment été soulignée du côté catholique avec un nouvel intérêt pour les principes de l'économie islamique, dont ont traité différents journaux comme *L'Osservatore romano*⁵, *Civiltà cattolica*⁶, *Vita e Pensiero*⁷. Les institutions regardent également avec intérêt en direction de la finance islamique, dans la recherche de possibles solutions alternatives à la vision économique-financière occidentale habituelle. On parle de créer en Italie un comité qui dépendra de **Bankitalia**, du Ministre des Affaires Etrangères **Franco Frattini** et du Ministre de l'Economie et des Finances **Giulio Tremonti**, comité constitué pour traiter de la thématique relative aux qualités exigées pour les Institutions financières afin de réglementer l'ouverture de guichets bancaires islamiques en Italie.⁸ Les banques étrangères européennes ou extra-européennes dont les pratiques sont déjà conformes aux normes islamiques s'y intéressent, ainsi que les banques italiennes qui pourraient émettre des obligations islamiques (*sukûk*) et d'autres produits financiers pour répondre aux nouvelles exigences de la clientèle. Nous pensons, par exemple, au prêt islamique, déjà mis au point dans différents pays européens, et qui propose en Italie l'introduction d'une exemption fiscale qui doit encore être approuvée par une loi.⁹

Quoi qu'il en soit, il reste la question centrale de la nécessité de fournir un cadre éthique à l'économie qui court le risque de devenir de plus en plus sauvage et de faire perdre la confiance de petits et grands investisseurs à l'égard des entreprises et des établissements financiers. Cela

appelée à Milan à co-organiser, en qualité de partenaire musulman, un projet pilote sur l'alimentation *halal* étudié par la Promos, l'agence pour l'internationalisation de la Chambre de Commerce de Milan, sous le patronage de la Région Lombardie et de l'Union des Chambres. C'est ainsi qu'est née la marque déposée **HalalItalia**, organisme de certification de produits *halal* qui jouit d'un **comité éthique d'experts musulmans occidentaux** en mesure d'organiser des cours de formation (réalisés par l'*Accademia I.S.A., Interreligious Studies Academy*), des visites d'inspection pour la certification de qualité, ainsi qu'une assistance externe pour des produits *Made in Italy*, dans les secteurs alimentaires et cosmétiques, qui sont présentés dans le monde musulman avec la conformité éthique nécessaire, tant selon les normes européennes que selon le droit islamique. Une première rencontre à Dubaï a permis aux produits *HalalItalia* de nombreuses agences italiennes d'engager quelques échanges particulièrement intéressants aux niveaux commercial et interculturel.

⁵ L'Osservatore Romano, 04/03/09, p. 3 : « De la finance islamique : propositions et idées pour l'Occident en crise », de L. Napoleoni et C. Segre.

⁶ Civiltà Cattolica, 04/04/09, p. 31 : « La finance islamique », de L. Larivera S.I.

⁷ Vita e Pensiero XCII (2009) n. 1, p. 25 : « L'Islam peut-il aider la finance de l'Occident ? », de L. Napoleoni et C. Segre.

⁸ Corriere della Sera du 24/07/09, *Dans les pays arabes une liquidité énorme. L'Italie pourrait en profiter en émettant des « sukûk »*, article de Cecilia Zecchinelli.

⁹ En effet, actuellement, pour éviter le prêt à intérêt, non permis en Islam, il y a nécessité d'effectuer deux passages de propriété pour un seul bien immobilier, l'un à la banque prêteuse qui l'acquiert et l'autre à l'emprunteur qui l'achètera au taux de la banque, avec donc une double charge fiscale, chose impraticable.

conduirait à une aggravation de la crise dont les conséquences seraient irréversibles, à l'exemple de celles auxquelles on assiste dans le domaine de la sécurité sociale. Si, comme le souligne le Pape, l'économie et le marché sont effectivement caractérisés par des principes d'une soi-disant « justice communicative », qui régit les rapports des échanges commerciaux, la recherche d'une « justice distributive » ne saurait être confiée aux règles du marché, « qui ne peut compter seulement sur lui, car il n'est pas en mesure de produire par lui-même ce qui va au-delà de ses possibilités ».¹⁰

La récente crise financière, qui a vu un effondrement économique presque planétaire, devrait constituer une preuve de plus de l'impossibilité de fonder une prétendue société du bien-être sur les seules règles du marché¹¹, en-dehors de toute « transcendance » et de toute perspective « métaphysique » et religieuse, comme l'exprime à juste titre le Pape : « C'est un engagement que les sciences sociales ne peuvent prendre seules, dans la mesure où il exige l'apport de savoirs comme la métaphysique et la théologie, pour saisir de manière éclairée la dignité transcendante de l'homme »¹².

En d'autres termes, de même que le marché ne peut trouver en soi des méta-principes qui le disciplinent selon la nature et la fonction que Dieu a confiées sur terre à l'homme, la monnaie et le capital ne peuvent constituer, l'une et l'autre, une valeur en soi qui ne tiendrait pas en compte les finalités, les actions et les réalités qui sous-tendent leur usage.

« PECUNIA NON PARIT PECUNIAM »¹³

L'éthique islamique, conformément à la perspective qui lui est propre depuis l'origine, ne fait que développer les principes qui sont communs à la civilisation abrahamique dans son ensemble, principes destinés à la « satisfaction conjointe des besoins matériels et spirituels »¹⁴. Pour exemple, l'interdit islamique de l'usure (*ribā*) était également présent dans le Christianisme antique, usure à laquelle les Pères de l'Eglise, grecs et latins, aux IV^{ème} et V^{ème} siècles, s'opposèrent fermement, en

¹⁰ « Caritas in Veritate » §35.

¹¹ « Cette crise est globale, structurelle. Non limitée à la finance, mais étendue à l'économie; non limitée aux Etats-Unis mais étendue au reste du monde. La crise de liquidité est en train de devenir une crise de solvabilité. Les instruments techniques appliqués jusqu'à maintenant ont évidemment une utilité limitée. (Interview du Ministre Tremonti sur *Repubblica* du 17 mars 2008).

¹² « Caritas in Veritate », §53.

¹³ « L'argent ne produit pas d'argent » (dicton médiéval).

¹⁴ *Civiltà Cattolica*, cit., p. 34.



se référant, non seulement à l'Ancien Testament, mais à l'Evangile même (Lc VI, 35).¹⁵ Le Coran dit à ce propos : « Dieu a permis le commerce et interdit l'usure », et aussi : « Ô vous qui croyez, craignez Dieu et renoncez aux profits de l'usure, si vous être croyants ».¹⁶

Le monde hellénique classique, qui, comme l'affirme le Pape, fut un élément essentiel pour la constitution de la civilisation chrétienne grâce à « la rencontre entre foi et raison, entre illuminisme authentique et religion »¹⁷, ne voyait également en la monnaie qu'un moyen symbolique d'échange, une unité de mesure entre deux biens, incomparables sans ce biais. Cependant, cette unité de mesure n'aurait jamais pu elle-même être mesurée et devenir l'objet d'un quelconque échange, et donc vendue ou achetée comme si elle était elle aussi une marchandise¹⁸. « Dans la doctrine islamique, comme dans la critique aristotélicienne de la chrématistique, la monnaie en soi doit être improductive. L'argent doit seulement avoir la fonction de moyen de paiement et unité de compte »¹⁹.

Les grands philosophes de l'antique Grèce analysèrent avec intérêt le problème de l'usage de la monnaie, en montrant surtout ses aspects négatifs. Si dans la *République* Platon exprime une condamnation sans appel de l'usage impropre de l'argent,²⁰ Aristote affirme clairement que la véritable fonction de la monnaie se trouve dans l'échange et non dans la multiplication de celle-ci par l'intérêt²¹. La monnaie est, de par sa nature, « stérile » : *Pecunia non parit pecuniam*, rapporte un dicton médiéval, « l'argent ne produit pas d'argent ».²²

¹⁵ Cf. Don Angelo Tosato : « Evangile et richesse: nouvelles perspectives exégétiques », Rubettino Editore, Catanzaro 2002, p. 273.

¹⁶ Coran II, 275 et 278. Le Prophète Muhammad a confirmé ces paroles en interdisant de pratiquer le prêt usuraire autant que d'y recourir (Bukhari XXXVI, 10).

¹⁷ Discours « Foi, raison et université » tenu à Ratisbonne le 12 septembre 2006.

¹⁸ Cf. Platon, *République* II, 321. Le Coran dit à ce propos : « Donnez bon poids et juste mesure ! Ne frustrez pas les gens de leurs biens ! Ne semez pas le désordre sur la Terre après que Dieu l'a créée pure ! Cela vous sera profitable, si vous avez la foi » (Coran VII, 85), et aussi : « Il a élevé le ciel et a établi la balance (*mizân*), afin que vous ne faussiez pas la mesure. Pesez avec justice, ne diminuez pas le poids ! » (Coran LV, 7-9). Dans l'enseignement coranique, « fausser la mesure » dans les échanges, ou en modifier la valeur à sa guise, est cause de déséquilibre général de la création et de la communauté humaine quand la connaissance de la juste valeur des choses se perd.

¹⁹ *Civiltà Cattolica*, cit., p. 35.

²⁰ Platon, *République* VIII, 555 et *Lois* V, 742.

²¹ Cf. Aristote, *Politique* I, 10, 1258

²² La fonction qualitative de la monnaie, « mesure fixe » et « pôle » autour duquel tourne les échanges entre les hommes, à la fois matériels et spirituels, était à l'origine symbolisée par le fait que la monnaie était recouverte par des symboles sacrés et religieux jusqu'à une époque historique récente. Il n'est pas anodin que le métaphysicien français René Guénon reconnaît dans la « dégénérescence de la monnaie », faisant suite à son altération, un des événements à l'origine de la crise du monde moderne.

« INTERET » REEL ET RESPONSABILITE D'ENTREPRISE

Un volet pratique de ce principe concerne le thème particulièrement actuel, aujourd'hui largement discuté, de la responsabilité d'entreprise. La prohibition de l'intérêt, en effet, implique que celui qui prête de l'argent soit conscient de l'usage qui en est fait, et qu'il soit partie prenante dans les résultats de l'entreprise, tant dans les profits que dans les éventuelles pertes. Même dans le cas des Institutions Financières Islamiques (IFI), la participation responsable du croyant, avant tout sur le plan des intentions,²³ s'avère absolument nécessaire. Certains participent par leurs compétences, leur temps et leur travail, d'autres participent seulement par leurs ressources ; les uns et les autres doivent cependant partager la responsabilité de poursuivre une finalité concrète et commune.²⁴

Dans ce sens, il est intéressant de noter comment le Pape lui-même affirme que « les entreprises, en raison de leur dimension grandissante et de leur besoin croissant de capitaux, dépendent de moins en moins d'un entrepreneur stable qui s'estime responsable à long terme, et non seulement à court terme, de la vie et des résultats de son entreprise; elles dépendent également de moins en moins d'un territoire unique. En outre, la délocalisation des activités productives peut atténuer chez l'entrepreneur le sens de sa responsabilité à l'égard des porteurs d'intérêts, tels que les travailleurs, les fournisseurs, les consommateurs, le milieu naturel et la société environnante. »²⁵

Nul doute qu'il est désormais de plus en plus urgent de retrouver une plus grande « confiance réciproque et généralisée » dans les échanges commerciaux, confiance qui est entendue par Benoît XVI comme un principe cardinal sur lequel le marché lui-même doit se fonder²⁶. L'interdit du *ribâ*, des intérêts, naît également de la nécessité, concernant la finance islamique, de lier tout profit à une **forme réelle de travail** et à des rapports de **collaboration et de confiance réciproques** entre les hommes : il s'agit véritablement d'un principe spirituel indispensable qui a toujours visé à empêcher la création d'un monde parallèle virtuel de spéculation « délocalisée », comme celui qui a atteint aujourd'hui son paroxysme, dans l'exagération de certains modèles financiers fondés

²³ Cf. La parole du Prophète Muhammad : « Les actes ne valent que par les intentions. » (Bukhari I, 1)

²⁴ Celui qui prête à intérêts fixes pourrait ainsi, par exemple, avoir "intérêt" à ce que le bénéficiaire du prêt échoue, peut-être pour relever ensuite son activité. Mais il y a naturellement des raisons bien plus profondes au fait que Dieu exige également des fidèles une stricte participation conjointe et une unité des intentions dans le domaine des activités d'entreprise.

²⁵ « Caritas in Veritate » §40.

²⁶ « Caritas in Veritate » §35.



CO.RE.IS. ITALIANA

comunità religiosa islamica



uniquement sur la recherche effrénée de dividendes et d'intérêt. Il y a un an déjà, Christine Lagarde, Ministre français de l'Economie, dans le pays laïc par excellence, face à la gravité de la crise engendrée par l'effondrement d'un système économique, avait déclaré à ce sujet : « La finance islamique présente divers avantages, surtout parce qu'elle condamne la spéculation ».²⁷

Dans la même perspective, un autre aspect fondamental de la législation islamique concerne l'interdiction de fonder l'économie sur la libre concurrence, en incitant au contraire les croyants à l'édifier sur la collaboration mutuelle. Plus précisément, si l'Islam admet la loi de l'offre et la demande, le capital en revanche doit être investi dans une affaire économique liée exclusivement à l'acquisition des moyens de productions et aux coûts réels en vue d'obtenir un succès économique, et non à la poursuite d'intérêts ou toute activité de spéculations financières. A cet égard, la collaboration avec les travailleurs, qui doivent être rémunérés de la façon la plus juste, est particulièrement importante dans la mesure où ces derniers, à travers la production de biens ou de services, contribuent activement au rendement effectif du capital employé et au succès des opérations entreprises, seuls véritables « intérêts » de tous.²⁸

CHARITE ET LOI RELIGIEUSE

Si le Pape insiste sur la nécessité de vivifier l'économie grâce, au-delà même de la fonction de redistribution des richesses par l'Etat²⁹, à cette capacité de vouloir donner qu'ont les individus, on retrouve également dans l'Islam ces deux dimensions, à savoir, d'un côté, celle de la dîme obligatoire, *zakât*³⁰, troisième des cinq piliers rituels islamiques, qui est ensuite redistribuée selon

²⁷ *Sole 24 Ore*, 12/08/2009, p. 31.

²⁸ Selon un autre fondement important de l'économie islamique, permettant de tempérer les actions d'un capitalisme dérégulé, tout en respectant la propriété privée et les règles de base du marché, l'Etat ou le pouvoir temporel en vigueur a l'obligation d'être régulateur et le garant d'un système économique qui serait autrement en proie aux groupes de pouvoir à la recherche de leur intérêt exclusif. Comment ne pas voir en cela une relation avec les interventions massives des Etats, d'inspiration clairement keynésienne, mises en places par les pays développés pour compenser la récente crise économique-financière ?

²⁹ « A l'époque de la mondialisation, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité, qui diffuse et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et le bien commun chez ses différents sujets et acteurs » (*Caritas in Veritate* §38).

³⁰ « Accomplissez la prière et versez la *zakât* » (Coran II, 43). Cf. aussi Coran XCVIII, 5, et la parole du Prophète répondant, à un homme qui lui demandait de lui indiquer une action qui le ferait entrer au Paradis : « Adore Dieu sans rien Lui associer, accomplis la prière et verse la *zakât*, et maintient unis les liens de parenté » (Bukhari, Muslim et Nawawi XXXVII, 6). « Dieu réduit à néant le profit usuraire et fait fructifier le mérite des aumônes » (Coran II, 276).

des règles sacrées précises, et celle de l'aumône individuelle, *sadaqah*³¹. Ces deux possibilités ne se réfèrent pas exclusivement au domaine matériel, mais incluent la charité en général envers les autres créatures, avec pour fonction de purifier les biens du donateur et de le libérer ainsi du risque sournois de s'enorgueillir de ses propres actes de charité.

La loi islamique prévoit également que *zakât* et *sadaqah* peuvent être institutionnalisées dans un *waqf*, c'est-à-dire une association d'entreprise qui veille à faire fructifier un bien pour en donner le résultat aux pauvres. En d'autres termes, le *waqf* est une « *sadaqah jāriyah* », une aumône courante, selon le commentaire de l'Imam An-Nawawi sur le *hadīth*³² relatif, dont les effets bénéfiques et l'utilité augmentent durant toute la vie du donateur. Un parallèle peut être fait, par exemple, avec les fondations pour les œuvres pieuses dans le contexte catholique.³³

Depuis plusieurs siècles, on a voulu oublier en Occident ces principes d'économie pourtant présents dans les religions, mais qui ont fini par être considérés comme l'héritage d'une pensée archaïque. Toutefois, il ne s'agit pas de « retourner en arrière » vers des restaurations aussi anachroniques qu'idéales, mais plutôt, dans la lignée du rappel de Benoît XVI, de considérer la contribution réelle qu'une sensibilité religieuse peut concrètement offrir, même dans des domaines comme l'économie. Au lieu d'essayer de « plaquer » certaines parties de la *sharī'ah* sur le système économique actuel, il serait sans doute plus judicieux de demander aux législateurs de considérer attentivement la contribution des économistes, techniciens et sages de l'Islam à une vision plus large des problèmes liés au processus de mondialisation et de sa *Gouvernance*. Il ne s'agit donc pas d'intégrer des règles islamiques dans un monde qui ne pourra jamais être islamique dans sa totalité, mais de pouvoir bénéficier des connaissances et de la sagesse contenus que peut apporter la vision islamique de l'économie³⁴. Tout cela est en plein accord avec la demande consensuelle de changer les règles qui ont modelé le système économique mondial actuel. Cet « aggiornamento » est réclamé aujourd'hui

³¹ Sur *zakât* et *sadaqah* cf. Bukhari, livre XXIV.

³² « Tout acte de l'homme prend fin avec sa mort, excepté trois choses: une aumône courante, une science qui sert après lui, et un enfant vertueux qui prie pour lui » (Muslim, 3084).

³³ Sur le *waqf* cf. Bukhari, LIV.

³⁴ En janvier 2008, la **Communauté Religieuse Islamique (CO.RE.IS.) Italienne** a été invitée à participer au **World Economic Forum** de Davos (Suisse) lors d'une session internationale organisée par le président Klaus Schwab sur les relations et les échanges entre le **Monde Islamique et l'Occident**.

Le succès de cette première initiative de rencontre institutionnelle et l'importance du document « Une Parole Commune entre nous et vous. L'amour pour Dieu et l'amour pour le prochain », écrit par 138 savants musulmans contemporains, poussèrent les Institutions à convoquer une seconde réunion sur le même thème au *World Economic Forum Middle East* à Sharm el-Sheykh en présence du Président de la République Arabe d'Egypte **Hosny Mubarak**.

par tous les pays et s'exprime notamment par la voix du Président des Etats-Unis, Barak Obama, ou, en Italie, par le Ministre de l'Economie Giulio Tremonti. Ce dernier a maintes fois fait remarquer la nécessité de rénover les règles et d'amener un nouveau Bretton Woods, cette conférence internationale rendue nécessaire à la fin de la seconde Guerre Mondiale et qui, en 1944, donna forme à un nouveau visage économique-financier.³⁵ Il s'agit en somme de s'orienter vers une nouvelle éthique économique qui tienne compte des exigences des multiples acteurs sociaux en jeu. Lorsque le Ministre propose des solutions innovantes pour le travail, comme l'idée de faire participer les travailleurs à l'entrepreneuriat de la société, en y associant la rémunération aux profits "plutôt qu'à la gestion seulement", il semble promouvoir réellement quelque chose de nouveau.³⁶ Néanmoins, l'Islam, quand on se situe en-dehors de toute mystification fondamentaliste, peut offrir néanmoins quelque chose de plus, une vision qui n'est pas seulement "morale", mais repose sur des principes d'équité et de recherche du bien pour l'humanité entière dépassant le simple plan matériel. Toutefois, sans une intention droite et sincère, le modèle islamique lui-même risque d'être instrumentalisé et de devenir contre-productif; la prétention de quelques mouvements radicaux à restaurer un prétendu "néo-califat" islamique est des plus éloignée de la véritable orthodoxie qui se fonde sur l'acceptation de la réalité comme manifestation de la Volonté divine et sur l'intelligence tout en sachant adapter l'application des principes spirituels éternels aux différentes époques et situations qui changent en permanence.

INTERET "GLOBAL"

Suivant cette perspective, l'économie peut alors représenter un terrain privilégié d'échange et de collaboration entre les peuples, et entre les guides spirituels et les autorités gouvernantes mondiales. La dimension opérationnelle que la spiritualité authentique amène avec elle est devenue de plus en plus nécessaire pour requalifier les échanges et les relations entre les hommes.

La manière de conduire les relations et les échanges économiques dépend en effet strictement de la vision du monde qu'ont les individus et les communautés dont ils font partie; les différentes approches économiques sont de fait des aspects des différentes approches conceptuelles en relation

³⁵ Cf. art. cit. « La mondialisation crée de la pauvreté : défendons notre production. Un autre Bretton Woods pour l'ordre mondial », *Repubblica*, 17 mars 2008.

³⁶ *Corriere della Sera*, 02-09-09.

avec les diverses appartenances religieuses ou avec les différents systèmes scientifiques et philosophiques. Il n'existe donc pas qu'un seul modèle, et tous peuvent et doivent coexister ensemble, en trouvant des bases éthiques communes qui se réfèrent à la Vérité ultime que chaque système doit maintenir, sans pouvoir se substituer à la Vérité dont il dérive.

C'est dans cette perspective que, au début 2009, le Président de la Commission Européenne, **Jose Manuel Barroso** a invité le Directeur du Comité éthique de *Halal Italia*, l'Imam Yahya Pallavicini, à participer à Bruxelles à la réunion des Leaders Religieux Européens sur le thème « **La crise économique et financière: contributions éthiques pour la gestion économique européenne et globale** ». Le Commissaire aux Affaires Economiques et Monétaires **Joaquin Almunia** a conclu les travaux.

Fruit de cette sensibilisation institutionnelle, un *Comité Scientifique sur la Finance Islamique* a été constitué par la CO.RE.IS., qui réunit des musulmans italiens experts dans les domaines de l'économie et du commerce, des chercheurs de l'Université de Milan, Turin, Venise, Gènes et Bologne, dépendants de l'ENI, du Groupe Intesa San Paolo, des Assurances UGF Unipol. L'objectif est d'étudier et développer des produits financiers à valeur éthique pour le marché européen et pour le grand public musulman, en favorisant ainsi le dialogue et les relations entre les civilisations de la Méditerranée.

Nous, musulmans italiens et européens, sommes pleinement conscients du fait que l'humanité d'aujourd'hui demande une nouvelle approche pour affronter les défis d'un monde de plus en plus globalisé et impersonnel, et nous joignons pleinement au rappel du Pape visant à ne pas subir passivement le phénomène de la mondialisation, pour honorer au contraire nos responsabilités même là où l'impersonnalité des marchés donnerait l'illusion que l'on puisse se passer de la sincérité des intentions.

CO.RE.IS. (Communauté Religieuse Islamique) ITALIENNE
Commission Finance Islamique et Comité Ethique Halal Italia
Milan, Ramadan 1430 – Septembre 2009